



Paris, le 23 septembre 2020

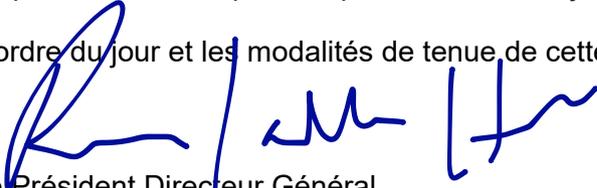
Communiqué sur le report de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 30 septembre 2020

Report de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire initialement prévue le 30 septembre 2020

La Société FONCIERE PARIS NORD a reçu une demande d'inscription en compte de 30 000 000 d'Obligations Remboursables (ORA) en Action d'un potentiel nouveau bénéficiaire puis une demande de remboursement de la totalité de ces mêmes obligations en actions. Après analyse de cette demande par les conseils de la Société FONCIERE PARIS NORD, le changement de titulaire des ORA au profit du potentiel nouveau bénéficiaire ne peut être acté en l'état, les éléments juridiques fournis à la Société FONCIERE PARIS NORD ne permettant pas d'établir le transfert de propriété des ORA visées. Cette demande se trouve de plus présentée hors délai pour participer à l'Assemblée du 30 septembre 2020.

Aussi, la Société FONCIERE PARIS NORD décide de reporter au mardi 20 octobre 2020 à 11 heures l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire initialement prévue le 30 septembre 2020, report nécessaire pour établir la réalité juridique du transfert de propriété des ORA qui n'est pas réalisée à ce jour.

L'ordre du jour et les modalités de tenue de cette Assemblée restent inchangés.


Le Président Directeur Général
Richard Lonsdale-Hands

FONCIERE PARIS NORD
Société Anonyme au capital de 1.156.289,77 euros
Siège social : 15, rue de la Banque - 75002 Paris
RCS PARIS 542 030 200